

Compte rendu du Conseil de classe 4^{ème} 3 1er Trimestre – Année Scolaire 2014- 2015

Collège Louis Philibert – Le Puy Ste Réparate

1^{er} décembre 2014 à 18h00

Présidé par : M. BOUVARD – Principal

Professeurs présents : Mme MIRAN Anglais et Professeure
Principale

Mme BIENAISE Français
Mme RECHE Mathématiques
Mme NOEL Histoire/Géo.
Mme DOURNAUX EPS
Mme MARCHESSEAU Technologie

Elèves délégués

EVA ZARCO
Max MICALLEF

Parents délégués

Mme Céline DECANINI @toutcollège
Mme Laurence MEYNIER-MICALLEF - FCPE
Laurence.meynier8@orange.fr

M. Bouvard fait remarquer que la classe de 4^{ème} 3 est une classe globalement très agréable et dynamique.

Le 16 décembre, les bulletins seront remis dans le hall par les membres de l'administration à partir de 17h15; puis donnés aux professeurs principaux qui continueront à les distribuer lors des RDV parents. Lors de cette première réunion parents-professeurs, les parents pourront rencontrer les professeurs de manière individuelle.

Moyenne générale de la classe : . 12,91

La note de vie scolaire n'existe plus.

La classe

Avis général des professeurs présents :

Mme MIRAN Anglais et professeure principale parle en son nom et celui de ses collègues :

La moyenne est atteinte dans toutes les matières. 7 élèves sont en retrait, mais pourront profiter de l'émulation du reste du groupe classe. Il y a une excellente tête de classe qui arrive à tirer les autres vers le haut.

Les professeurs ont plaisir à les retrouver et à travailler avec cette classe.

Avis des délégués de classe

Les délégués font remonter que la disposition des bureaux en salle de techno ne permet pas à tous d'avoir une visibilité sur le tableau. Mme MARCHESSEAU dit qu'elle en a bien conscience et c'est la raison pour laquelle elle dicte lentement et qu'elle prend le temps d'écrire au tableau les mots difficiles. Mais la salle de techno est organisée aussi pour l'installation des ordinateurs. Les élèves délégués interviennent aussi pour défendre certains de leurs camarades qui ont pu rencontrer des difficultés tant au niveau de la gestion de leur matériel que dans les apprentissages et pour alerter leurs professeurs quand leurs camarades se sont confiés à eux. Les professeurs en prennent bonne note et n'hésitent pas à faire remonter par les délégués des remarques et conseils à donner aux élèves.

Questions / Remarques des parents d'élèves

Élèves « Dys » : Mme MEYNIER MICALLEF et DECANINI demandent comment la liaison est effectuée pour l'ensemble des enseignants de la classe pour la mise en place des aménagements pédagogiques adaptés et nécessaires dans le cadre d'un PAP (Protocole d'Aménagements Pédagogiques pour les troubles d'apprentissages). Mme Miran répond que cela passe par elle ; puis elle envoie par courriel à l'ensemble des professeurs de la classe les informations concernant la mise en place des aménagements prévus en amont par le médecin scolaire.

Mme MEYNIER MICALLEF fait part d'une interrogation soulevée par un parent d'élève de la classe concernant les ordinateurs offerts par le Conseil Général. Il aurait souhaité être interrogé en amont sur ce don et que les parents soient libres d'accepter ou non. Pour sa part, il considère que son fils ayant déjà un ordinateur portable, il aurait préféré que l'argent de cet ordinateur soit redistribué soit pour une aide aux voyages scolaires (mais ce n'est pas possible : pas la même source d'argent) soit pour le double jeu des manuels scolaires.

Réponse de Monsieur BOUVARD concernant le double jeu des manuels : on a obtenu pour l'année en cours le financement demandé pour les manuels des disciplines concernées, mais cela ne concerne pas toutes les matières. Ce dispositif mis en place (ordinateurs) par le conseil général a maintenant une dizaine d'années. S'il est poursuivi encore l'année prochaine, à partir de 2016 il ne sera plus maintenu car aujourd'hui la plupart des ménages effectivement sont équipés.

Des parents souhaitent savoir si la présentation du voyage en Italie effectué par les latinistes de la classe est toujours à l'ordre du jour. Mme MIRAN répond que c'est toujours d'actualité.

Synthèse des avertissements et mentions

6 élèves ont obtenu => Félicitations (des notes et un comportement exemplaire)

5 élèves ont obtenu => Tableau d'honneur (de bonnes notes et un bon comportement)

3 élèves ont obtenu => Encouragements (des élèves qui ne décrochent pas et font des efforts)

ATTENTION => Avertissement de conduite et de travail ne sont plus en vigueur dans l'établissement en

conformité avec la loi qui l'exige.

Seules les récompenses sont à mettre en valeur.

Rappel : la seule instance pour sanctionner un élève au collège reste le conseil de discipline.

4 enfants sont alertés pour une mise au travail très rapide.

Fin du Conseil de Classe : 19h30

Compte-rendu réalisé par les parents délégués de la FCPE et '@toutcollège.

N'hésitez pas à nous contacter sur nos messageries.

Céline DECANINI et Laurence MEYNIER-MICALLEF